

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moûtiers, le jeudi 15 juin 2023

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ SIGNÉ ENTRE L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET L'ASSEMBLÉE DU PAYS TARENDAISE VANOISE EST RENOUVELÉ POUR UNE DURÉE DE 3 ANS.

Ce jeudi 15 juin 2023, à Moûtiers, Raphaël Becker directeur de la délégation départementale de Savoie de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Fabrice Pannekoucke, Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) se sont réunis pour lancer officiellement le renouvellement du contrat local de santé de l'APTV.

Créé en 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) est un syndicat mixte regroupant les 5 communautés de communes de Tarentaise (35 communes) et le Conseil départemental de la Savoie. Dès 2012, l'APTV s'est engagée dans une démarche territoriale de santé et porte, depuis 2019 un Contrat local de santé (CLS) qui a pour vocation de mettre en œuvre des stratégies adaptées aux besoins de santé de la population.

L'élaboration du CLS s'appuie sur un diagnostic territorial concerté qui a permis d'identifier des principaux enjeux autour de la santé en Tarentaise tout en prenant en compte ses spécificités comme par exemple la particularité des zones de montagnes avec une importante activité touristique qui a pour conséquence une forte variation de population.

Le premier CLS qui s'est déroulé de 2019 à 2021 a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé et du secteur sanitaire et social autour de projets de prévention, de formation mais également d'actions visant à l'expérimentation de la télémédecine ou de mesure de la qualité de l'air.

Le CLS est renouvelé pour la période 2023-2025, autour de ses 6 axes historiques qui couvrent un très large champ d'actions :

- l'offre de santé de proximité,
- l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans une logique de parcours de vie,
- la promotion de la santé mentale,
- la santé des enfants et des jeunes,
- la prévention des conduites addictives,
- la promotion d'un environnement favorable à la santé.

Ce contrat est signé pour une durée de 3 ans et sera déployé en partenariat étroit avec l'ARS, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire (professionnels de santé, associations de prévention, structures d'accueil...).

L'animation du CLS sera confiée au bureau d'étude Arcodev, implanté sur le territoire, qui possède une excellente connaissance des acteurs en présence et des projets et qui a déjà animé avec succès le premier Contrat Local de Santé.

Le Contrat local de santé - CLS - vise, à partir d'un diagnostic local partagé, à mettre en cohérence la politique régionale de santé en permettant une meilleure articulation entre le Projet régional de santé porté par l'ARS et les autres démarches locales ayant un impact en santé : le CLS doit promouvoir une approche intersectorielle de la santé. Il constitue le volet santé des contrats de ville en lien avec les Ateliers santé-ville (ASV), et autres projets de territoires.

Les Contrats locaux de santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) porté par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

[>> Consulter le CLS 2023 - 2025](#)

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Contact Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
04 79 24 00 10
aptv@tarentaise-vanoise.fr